



## DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2025 – B - 001

Séance du 20 février 2025

### DEMANDE D'AIDE DETR 2025

#### DIAGNOSTIC DES VOIRIES INTERCOMMUNALES

***ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2024-B-052***

-----

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 février à 18 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 12 février 2025.

**ETAIENT PRESENTS :** Mesdames Valérie BERTIN et Catherine DEBAENST, et Messieurs Denis PRIOURET, Jean-Luc LEGER, Laurent LHERITIER, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

**ETAIENT EXCUSES :** Philippe ESTERELLAS, Stéphane DUCOURTIOUX et Didier TERNAT.

-----

**M. Claude BIALOUX** présente le rapport suivant :

#### **Rappel du contexte**

La Communauté de communes Creuse Grand Sud est compétente en matière de voiries intercommunales.

Pour cela, les communes de l'EPCI ont transféré une partie de leur patrimoine de voirie à l'intercommunalité. Le linéaire total des voiries intercommunales est de 205 kilomètres.

Pour assurer l'entretien régulier de ces voiries, la communauté de communes mobilise une équipe d'agents polyvalents qui réalisent des petits chantiers quotidiens et quelques interventions plus importantes. Elle recourt également à un ensemble de prestations de services dans le cadre de marché de travaux.

Considérant un contexte compliqué en termes de disponibilités financières, les capacités annuelles d'investissements de la communauté de communes sont relativement limitées et il n'est malheureusement pas possible de traiter l'ensemble des problématiques du linéaire de voiries intercommunales. Un nécessaire arbitrage est à réaliser chaque année pour définir les sites prioritaires d'intervention et les choix techniques de réalisation.

Pour éclairer ces réflexions récurrentes et pour disposer d'une vue d'ensemble objective, il est envisagé de procéder à la réalisation d'un diagnostic routier complet.

La présente demande est établie au titre de la **rubrique 1 « voiries »**.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-023-200044014-20250220-2025\_B\_001-

## Présentation de la demande

Il s'agit de réaliser un diagnostic routier complet et précis par le biais d'une expertise externalisée.

Le patrimoine routier représente un patrimoine important et tous les gestionnaires de voirie ont à relever le défi de maintenir un niveau de service pour les usagers avec des budgets de plus en plus contraints.

Le maintien du bon état et d'un niveau de service cohérent en termes de voies de circulation constitue aujourd'hui un véritable défi dans un contexte de contrainte budgétaire.

La constitution d'une programmation solide et pluriannuelle de travaux exige de disposer d'un diagnostic complet des voiries concernées. En outre, celui-ci pourrait fournir des éléments nécessaires de réflexion relatifs à la conduite d'une politique « voirie » régulièrement questionnée. Ainsi les objectifs attendus d'un diagnostic complet sont :

- la réalisation d'un diagnostic complet de l'état des chaussées,
- l'élaboration d'une politique d'entretien propre à CGS,
- la définition d'un programme de travaux pluriannuel chiffré.

## Éléments d'appréciation

La réalisation du diagnostic peut être confiée au bureau d'études Pérennise-Chaussées, basé à Bourg-Lastic qui propose une solution adaptée aux besoins de la collectivité. La mission reposera sur l'utilisation de l'outil et méthode d'évaluation Figuline du Cerema et impliquerait la mobilisation d'un agent du service en qualité d'accompagnateur. La mission fournirait une assistance à la création d'une politique d'entretien ainsi que la restitution d'un programme pluriannuel chiffré.

L'offre proposée s'élève à hauteur de **8 085,00 € HT** et doit faire l'objet d'un soutien à hauteur de 80 %.

## Éléments financiers

Pour cette opération la Communauté de communes souhaite solliciter une demande d'aide DETR au titre de la rubrique 1 « Voiries ». Ainsi, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Expertise	Détails	Fournisseur	Devis € HT	Montant aide DETR 80 %	Autofinancement € HT
Etude	Diagnostic complet in situ et livraison des données	Pérennise chaussée	8 085,00 €	6 468,00 €	1 617,00 €

Les montant prévisionnel de dépenses s'élèverait à hauteur de **8 085,00 € HT**. L'aide prévisionnelle DETR attendue est d'un montant de **6 468,00 €** et la part d'autofinancement de la Communauté de communes de **1 617,00 €**.

**Le Bureau communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité, décide :**

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à déposer une demande de financement DETR auprès des services de l'Etat pour l'année 2025

Ainsi fait et délibéré le 20 février 2025 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

La Présidente,  
Valérie BERTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 05/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-023-200044014-20250220-2025\_B\_001-